



 *Concours des maisons*  
 **Fleuries** 



 *Concours des maisons*  
 **Fleuries** 

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018  
EN MAIRIE

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Organisé par la ville de Wingles

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONCOURS

Placé sous le signe de l'environnement, ce concours organisé par la municipalité a pour objectif de récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement du cadre de vie. C'est l'un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie.

## ARTICLE 2 - INSCRIPTION AU CONCOURS

La participation est gratuite.

Le concours est ouvert aux Winglois excepté

- les membres du jury
- les membres du conseil
- le personnel communal
- les professionnels du métier

Le bulletin est disponible en mairie.

Le bulletin est à remettre en mairie.

Les inscriptions sont closes le 1<sup>er</sup> juin 2018.

## ARTICLES 3 - ORGANISATION DU CONCOURS

Le Maire désigne les membres du jury. Celui-ci pourra être composé d'adjoints, de conseillers, d'employés des services municipaux (préférence des espaces verts) et aussi des professionnels. Le jury établit un classement et il est le seul juge de la validité de l'attribution des prix.

## ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DU CONCOURS ET CRITÈRES D'APPRÉCIATION

La visite du jury aura lieu début juillet jusque fin septembre.

Le jury établit le palmarès après la visite de tous les inscrits et en se basant sur une grille de notation.

## ARTICLE 5 - REMISE DES PRIX

L'ensemble des récompenses seront remises courant de l'automne. Au terme du classement, les 10 premiers recevront un prix sous forme de bons d'achat.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le système de récompenses selon le budget attribué à cette opération.

## ARTICLE 6 - DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les prises de vue et leur utilisation par la ville de Wingles pour ses publications, ses documents de communication et des présentations en public, qui seront réalisés à des fins non commerciales. La représentation de la ou des photographies ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants.

## ARTICLE 7 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

L'inscription au concours communal des maisons fleuries implique l'acceptation des prescriptions contenues dans le présent règlement ainsi que les décisions du jury.

Le règlement sera remis à tous les candidats.

✂



Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement.